

Réunion du 21 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BIES, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Absent(s) :

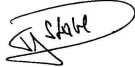
Rapporteur :

**N° CG/2011/25 - Actions décentralisées - 2114
REVPOL 2 - Partenariats et solidarité internationale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- valide les propositions de modification du partenariat avec la Silésie (Pologne) prévoyant la fin des échanges annuels systématiques et du subventionnement du Bureau de coopération Bas-Rhin - Silésie à compter de l'année 2012
- autorise le renouvellement pour trois années du partenariat avec la Région de Vidzeme (Lettonie) dans le cadre d'une plus grande réciprocité financière, avec une baisse progressive du soutien au poste de coordinatrice francophone
- décide du développement de liens de coopération avec des acteurs québécois, en complément de la coopération Bas-Rhin - Manitoba, et éventuellement en relation avec la Région Alsace
- maintient les dispositions des délibérations n° CG/2009/6 du 23 mars 2009 et n° CG/2009/24 du 22 juin 2009, relatives à la coopération avec les collectivités malgaches au sein de l'Institut régional de coopération-développement (IRCOD), d'une part, aux échanges ponctuels d'expériences dans le cadre de relations ciblées avec une région européenne, d'autre part
- approuve le principe de la mise en place d'un guichet commun avec la Région Alsace pour le soutien aux projets de solidarité internationale.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110621-57290-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/11